COMPTE RENDU
Séance du 12 Janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre le 12 janvier à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

.

Présents: Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Pierre BIEUVILLE, Laurent GARDIN, Thomas GUYOMARC H, Philippe PAULET et Jean-Luc CAILLIE

Absent : Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE.
Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 08/01/2024

Délibération ; programmation des travaux SIEGE 2024.

Le conseil municipal décide d'inscrire les travaux suivants du SIEGE pour 2024 :

Rue de la Gare
RPP montant estimé 25 000 euros TTC participation commune 1 458 euros
EPP montant estimé 3 000 euros TTC participation commune 500 euros
TOTAL montant estimé 28 000 euros participation commune 1 958 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœux du Maire.

Ils auront lieu le 27 janvier 2024.

Questions diverses.

- Il va être demandé un devis pour l'installation de la fibre, des travaux de terrassement étant indispensables
- Une réunion d'informations va avoir lieu à Ménilles le 15 janvier 2024 pour la mise en place du transport à la demande. Ce transport sera déployé en mars afin de faciliter la mobilité des habitants des petites communes non desservis par une ligne de transport public régulière.

- Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier en RAR à Monsieur Olivier Goulet afin de lui demander de régulariser la détention et le stockage des fûts de résine et de fournier une attestation lui permettant de recevoir du public
- Concernant Messieurs Travers et Rogué, une subvention leur sera allouée comme il y a deux ans pour le rallye 4 L Trophy
- Il est décidé d'apposer des panneaux concernant la chicane rue de Pacy
- Monsieur Legoff d'Eure Aménagement Développement est venu exposer le projet de rénovation énergétique de l'ancienne mairie. Il propose une convention de partenariat entre EAD et la commune de Boisset les Prévanches. Cette convention sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.